

Plan Communal de Développement Rural (PCDR)

Un Plan Communal de Développement Rural (PCDR) est un ensemble coordonné d'actions de développement, d'aménagement et de réaménagement entreprises ou conduites en milieu rural par une commune, dans le but de sa revitalisation et de sa restauration, dans le respect de ses caractères propres et de manière à améliorer les conditions de vie de ses habitants au point de vue économique, social et culturel.

La Commission Locale de Développement Rural

Nombreux ont été les citoyens à poser leur candidature pour représenter leur village, une thématique particulière ou association.

Cette commission est composée de 30 membres effectifs et d'autant de suppléants. Parmi ses membres, un quart doit être issu du Conseil communal, les trois quarts restants devant constituer un groupe représentatif des trois bassins de vie, des quatre thématiques mises en place et des différentes catégories d'âge et socioprofessionnelle.

Sa mission est d'avoir un rôle permanent d'information, de concertation et de relais entre la population et le pouvoir communal pour tout ce qui concerne l'opération de développement rural. Ses membres sont chargés de faire écho des débats dans leur entourage et de recueillir l'avis de leurs concitoyens. La commission joue ainsi un rôle d'organe consultatif du Conseil communal, maître d'œuvre de l'opération.

Plus particulièrement, la commission est chargée de :

- représenter le mieux possible l'ensemble de la population
- définir, avec l'aide de l'auteur de projet "Ville de Tournai", les objectifs d'un développement global de la commune
- retenir et d'affiner les projets d'actions mis en œuvre
- concevoir avec l'aide de l'auteur de projet "Ville de Tournai", un projet de Programme Communal de Développement Rural devant être soumis au Conseil communal, présentant de manière harmonisée et globale des objectifs et des projets d'actions et fixant parmi ces projets un ordre de priorité
- proposer au Conseil communal des demandes de convention – exécution de développement rural - à passer avec le Ministre concerné
- d'assurer le suivi des projets du PCDR approuvé
- participer à la mise à jour ou à la révision du PCDR

PCDR de Tournai

Service Environnement

Rue Saint-Martin, 52 - 7500 Tournai

Téléphone : +32 69/332.237

Téléfax : +32 69/332.292

Email : developpement.rural@tournai.be